



CAPD du 15 juillet 2013

« phase d'ajustements »

Dans notre déclaration du 19 juin, nous avons évoqué un certain nombre de points qui devraient, selon nous, faire l'objet d'une nécessaire réflexion lors de la préparation du mouvement 2014 : nominations sur les Directions d'écoles et sur les postes fléchés, procédure de départ en stage dans l'ASH, examen des situations médicales et/ou sociales, ...

Si nous pensions, à ce moment-là, que le mouvement 2013 serait moins difficile que celui de l'année précédente, le déroulement de la phase d'ajustements nous contraint à reconsidérer très sérieusement notre position. Sur la forme tout d'abord. Prévue initialement le vendredi 28 juin, la publication de la liste des postes a finalement eu lieu le lundi 1er juillet, et cela sans que personne ne soit informé du changement de date. Si nous pouvons entendre que des problèmes techniques puissent perturber le calendrier prévu, il est pour nous incompréhensible que l'Administration n'en avertisse pas, à minima, les principales personnes concernées, à savoir les collègues sans poste. C'est inadmissible !

Autre décision que les Personnels n'acceptent pas non plus, c'est le blocage, pour la deuxième année consécutive, de 7 supports dans des écoles très attractives de communes telles que Badaroux, Chanac, Florac, Marvejols, Mende ou Saint Bazile, et ce malgré l'engagement pris l'année dernière !

A cela se rajoute la « mise en réserve » de l'équivalent de 2,25 emplois à Chanac, Langogne, Marvejols et Mende, pour les contractuels du concours 2013-2, ce qui a privé à nouveau les Personnels sans poste de supports intéressants. Cette accumulation de postes « immobilisés » a contribué à réduire encore les possibilités de mutation, notamment pour les collègues sans poste travaillant à temps complet.

Une remarque sur le mi-temps de la classe passerelle de l'Ecole Maternelle de Fontanilles. Sauf erreur de notre part, il n'était pas apparu dans une liste de postes depuis 2009. C'était une des situations qui ne contribuent pas à la transparence du mouvement et qui sont mal perçues par de nombreux collègues.

A propos de la gestion des temps partiels, nous souhaitons rappeler ici notre demande d'un travail en profondeur sur ce dossier. En effet, alors que la date limite des demandes avait été fixée au 19 avril 2013, pourquoi les IEN ont-ils attendu la fin du mois de juin pour contacter les 3 collègues ayant demandé un 80%, alors que l'Administration savait que cette quotité ne serait pas acceptée ? Est-il normal que les collègues n'aient aucune réponse officielle à leur demande dans des délais acceptables ?

Voilà quelques pistes de réflexion tracées, qui, si elles ne font pas l'objet de nos futurs devoirs de vacances, devront être abordées très sérieusement et très concrètement dans le cadre de la préparation du mouvement 2014.